



Contre'Attak!



L'expression libre du **CGT** *de la Seine Maritime*

« S'il était aussi facile de faire que de savoir ce qu'il faut faire, les chapelles seraient des églises et les chaumières des palais »

William Shakespeare

La D.G.I. et le Trésor Public
ne sont pas si heureux de vous annoncer leur union

POUR LE PIRE ET



POUR LE PIRE !!!!!!!

FEVRIER – MARS 2008

ACTION : DONNEZ VOTRE AVIS !



La section syndicale du SNADGI-CGT de Seine Maritime a décidé de vous consulter sur les formes d'action les plus aptes à exprimer le malaise et le mécontentement ressentis dans les services.

En effet, des collègues manifestent une certaine lassitude des grèves de 24 heures, considérant qu'elles ne sont pas efficaces pour faire aboutir nos revendications.

Le 24 janvier, nous étions encore 39% d'agents grévistes à la DGI, certes un taux encore élevé mais malgré tout en recul par rapport à la journée du 20 novembre (47%).

Certains estiment que si nous voulons gagner sur nos revendications, sur la question des salaires (reconnaissance des qualifications par la refonte des grilles indiciaires, hausse du point d'indice et revalorisation du régime indemnitaire dans le cadre de la fusion DGI/CP) mais également sur l'ouverture de négociations sur emplois/missions/conditions de travail, il est temps d'envisager des moyens d'actions moins symboliques et voire de passer à la vitesse supérieure.

Il n'y a plus rien à attendre des « négociations » salariales car il y a un gouffre entre nos propositions et les mesures mises sur la table : +0,8% du point d'indice ou la politique s'appuyant sur la performance individuelle au regard de l'évaluation individuelle et des résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés.

A nos yeux, les enjeux sont tels qu'il est temps de mettre toutes nos forces dans la bataille.

Comment fédérer les mécontentements vécus dans tous les services ? Quelle action pourrait s'avérer suffisamment convaincante pour que tous les agents de tous les services y participent ?

Bien sûr, pour être entendus et gagner, l'idéal serait de frapper là où ça fait mal et d'appeler à une grève reconductible au sein du ministère à compter du premier jour de la campagne IR en impliquant l'ensemble des personnels de la DGI et de la DGCP et non pas seulement les agents des secteurs d'assiette.

Votre avis nous intéresse.

Alors, exprimez-vous en répondant à ce petit questionnaire, et n'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires.
Merci.

Question	OUI	NON	NE SAIS PAS
Avez-vous le sentiment d'être reconnu et respecté dans votre travail ?			
Votre salaire est-il suffisant pour faire face au coût de la vie ?			
Considérez-vous qu'une augmentation de 0,8% du point d'indice permet de compenser l'inflation des prix depuis 1 an ?			
Croyez-vous à la formule « ensemble, on est plus forts » ?			
Seriez-vous prêt à débiter un mouvement de grève reconductible en mai 2008 pour faire aboutir les revendications salariales ?			
Si non, participeriez vous à un autre type d'action ?			

⊕

C'est du propre !!!

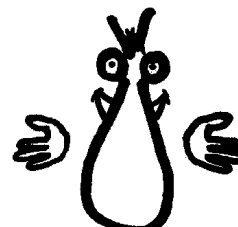
Nos chefs aussi sont des agents des impôts,



Et en cette période d'évaluation,



Ils deviennent de véritables agents d'entretien !!



LA CGT : UNE PAGE D'HISTOIRES ...

1^{ère} Partie : Des origines à 1919

Malgré l'hécatombe militante de la Commune en 1871 (30 000 morts), la décennie 1870 - 1880 voit éclater de nombreuses grèves. Un rapport de police dénombre 182 syndicats rassemblant 31 700 adhérents en 1876. Quatre ans plus tard, les chiffres sont respectivement de 478 et 64 000.

Entre 1886 et 1892, se créent la Fédération nationale des syndicats (FNS) puis la Fédération des Bourses du travail, marquée par le syndicalisme révolutionnaire.

Du 23 au 28 septembre 1895, se déroule le Congrès constitutif de la confédération générale du travail CGT à Limoges.

Les principaux piliers en sont la fédération du livre et celle des cheminots.

1902 marque l'ouverture d'une nouvelle période dans la vie de la CGT. Au congrès de Montpellier elle parachève son unité. La CGT compte alors 100 000 adhérents.

En 1904, le Congrès de Bourges adopte la revendication de la **journée de 8 heures**.

La charte adoptée au congrès d'Amiens en 1906 donne à la CGT quelques uns de ses traits spécifiques : la lutte des classes, la lutte quotidienne pour des améliorations immédiates mais aussi la lutte pour la disparition du salariat et du patronat, ainsi que son indépendance vis-à-vis des organisations politiques.

En 1912, La CGT est la seule confédération syndicale existante en France ; elle compte 700 000 adhérents sur un total de 7 millions de salariés et dès 1914, elle organise des manifestations contre la guerre. Pendant les 4 ans du conflit, quelques militants CGT sont fusillés pour l'exemple après avoir été désignés pour motif d'appartenance à la CGT.

23 avril 1919 : loi sur la journée de 8 heures. Le 1^{er} mai grève générale de 24 heures marquée par 500 000 manifestants à Paris. La CGT passe à un effectif de 1 million et demi d'adhérents.



Nous vous proposons ci-dessous deux lettres, toutes deux authentiques.

L'une a été écrite par Sœur M, moniale visitandine à Nantes. L'autre est signée de Bernard Thibault, secrétaire général de la CGT. L'une comme l'autre valent le détour...

Lettre adressée par Soeur M. au siège national de la CGT.

« Madame, Monsieur,

Religieuse cloîtrée au monastère de la Visitation de Nantes, je suis sortie, cependant, le 19 juin, pour un examen médical. Vous organisiez, une manifestation. Je tiens à vous féliciter pour l'esprit bon enfant qui y régnait. D'autant qu'un jeune membre de votre syndicat m'y a fait participer ! En effet, à mon insu, il a collé par derrière sur mon voile l'autocollant ci-joint après m'avoir fait signe par une légère tape dans le dos pour m'indiquer le chemin.

C'est donc en faisant de la publicité pour votre manifestation que j'ai effectué mon trajet. La plaisanterie ne me fut révélée qu'à mon retour au monastère. En communauté, le soir, nous avons ri de bon coeur pour cette anecdote inédite dans les annales de la Visitation de Nantes.

Je me suis permis de retraduire les initiales de votre syndicat (CGT = Christ, Gloire à Toi). Que voulez-vous, on ne se refait pas. Merci encore pour la joie partagée.

Je prie pour vous.

Au revoir, peut-être, à l'occasion d'une autre manifestation.

Soeur M. »

Réponse du secrétaire général de la CGT.

« Ma soeur,

Je suis persuadé que notre jeune camarade, celui qui vous a indiqué le chemin, avait lu dans vos yeux l'humanité pure et joyeuse que nous avons retrouvée dans chacune des lignes de votre lettre. Sans nul doute il s'est agi d'un geste inspiré, avec la conviction que cette pointe d'humour " bon enfant " serait vécue comme l'expression d'une complicité éphémère et pourtant profonde.

Je vous pardonne volontiers votre interprétation originale du sigle de notre confédération, car nous ne pouvons avoir que de la considération pour un charpentier qui a révolutionné le monde.

Avec tous mes sentiments fraternels et chaleureux,

Bernard Thibault, Secrétaire général de la CGT »



Un dispositif de tri sélectif du papier a été mis en place à la direction s'inscrivant ainsi dans le cadre d'un plan d'écoresponsabilité. Pour cela, des corbeilles de couleur verte ont été distribuées, dans lesquelles doit être exclusivement jeté le papier.

Cette démarche est bien évidemment fort louable et l'écologie étant *l'étude des relations réciproques entre l'Etre Humain et son environnement moral, social, économique*; pourquoi ne pas envisager des poubelles où on pourrait jeter tout ce qui vient polluer notre milieu professionnel et qu'on ne peut pas recycler : réformes, statistiques, sanctions, voire même chefs ?

Le 4 février le Ministre de la Fonction publique a communiqué aux organisations syndicales un projet de loi visant à modifier le Statut général. L'ensemble du dispositif a vocation à devenir opérationnel dès cette année.

Sans rentrer dans le détail des différents articles, nous tenons à alerter sur les enjeux de ce texte qui comporte notamment trois mesures particulièrement dangereuses.

L'article 7 prévoit la création d'une nouvelle situation statutaire dans laquelle serait placé le fonctionnaire *« privé d'affectation par suite d'une suppression ou d'une modification substantielle de son emploi »*. A l'issue d'une période de 2 ans, pendant laquelle l'administration chercherait à favoriser le reclassement professionnel, dans la Fonction publique ou dans le secteur privé, le fonctionnaire pourrait être mis *« d'office en disponibilité »*. C'est la fin de l'obligation faite à l'administration d'affecter un agent titulaire sur un emploi qui est ainsi programmée.

L'article 8 envisage de généraliser les possibilités de cumul d'emplois à temps non complet à l'ensemble du territoire. Cette disposition introduite il y a un an dans le Statut était jusqu'à présent limitée aux zones rurales. C'est la porte ouverte en grand au recrutement d'agents publics à multi employeurs et, au moins pour la Fonction publique de l'Etat, une atteinte importante au principe selon lequel un emploi statutaire est un emploi à temps complet.

L'article 9 prévoit de modifier le Code du Travail pour permettre à l'administration et à ses établissements publics d'avoir recours à l'Intérim *« pour pourvoir rapidement des vacances temporaires d'emplois ou faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers ou à des surcroûts d'activités »*. Cette mesure est présentée cyniquement comme destinée à *« limiter la reconstitution d'un volet d'emploi précaire dans l'administration »*.

En rompant la relation contractuelle avec l'employeur public, elle vise à exonérer l'Etat de leurs responsabilités envers les agents recrutés sous contrat à durée déterminée.

Un tel dispositif constituera une véritable manne financière pour les entreprises d'intérim.

L'Accro-nique de



Rémi

Les Autres

Qui sont-ils donc ces « Autres » qu'on n'a jamais vus mais qu'on connaît trop bien ?

Mais si, vous savez, ceux qui ne font jamais rien, et qui sont planqués dans des bureaux bien chauffés, à l'abri des tracasseries et des statistiques.

Mais vous voyez bien, ceux qui bénéficient chaque année d'une majoration de leur notation, et qui obtiennent toujours les promotions intéressantes.

Allez, réfléchissez, ceux qui ne pointent pas, ou qui trichent en le faisant,

Ceux qui lisent le journal, qui passent des heures au téléphone, ou rédigent leurs commandes par correspondance,

Ceux qui boivent trop souvent du café, ou qui descendent fumer toute la journée.

Vous les connaissez tous ces êtres sans scrupules et vous les croisez même parfois le matin alors que VOUS, vous allez bosser comme des dingues.

Ils sont partout, et surtout partout là où nous ne sommes pas nous-mêmes.

Ils hantent entre autres les brigades, les hypothèques, les services de direction...

Et cette aversion de l'Autre s'exacerbe d'autant plus quand nous sommes confrontés à l'insécurité d'une réforme de structure, ou des suppressions d'emplois.

Et pourtant, ils traversent les mêmes tempêtes et souffrent des mêmes maux – malaise et mécontentement – que nous.

Alors ne nous trompons pas ; nos véritables cibles ne se trouvent ni en face, ni à côté de nous, mais bien au-dessus, et les apparentes différences qui nous éloignent et nous affrontent servent leurs projets destructeurs.

Ce n'est que **Tous Ensemble** que nous pourrons faire en sorte de ne plus être « l'autre » de quelqu'un d'autre et de défendre collectivement nos intérêts communs.